

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES**  
**DU VENDREDI 12 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Marc BARD.

*Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2019.*

*Présents : Mesdames Lucile FOROT, Amandine GRAY, Nadine POINT, Ginette ROCHEDY et Marie-Noëlle ROCHEDY, Messieurs Robert ARNAUD, Marc BARD, Daniel BARBAROSSA, Bernard BETRANCOURT, Jean-Pierre BRET, Francis RIOU, Bruno ROUX et Thomas SOUBEYRAND formant la majorité des membres en exercice.*

*Absente excusée : Madame Pascale PETTAVINO.*

*Absente avec pouvoir : Madame Odile COURCHELLE avec pouvoir à Monsieur Bernard BETRANCOURT.*

Monsieur Bernard BETRANCOURT a été nommé secrétaire de séance.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu des délibérations prises lors de la séance du 22 mars 2019.**

## Finances Locales

### Comptes de gestion 2018

Les comptes de gestion de l'année 2018 dressés par le receveur municipal, visés et certifiés exacts par l'ordonnateur, sont approuvés à l'unanimité.

### Sous la présidence de Monsieur Robert ARNAUD, adjoint au Maire

### Comptes Administratifs 2018

Sous la présidence de Monsieur Robert ARNAUD (Monsieur Marc BARD, Maire, ayant quitté la salle conformément à la réglementation et ne participant pas au vote), le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget "Local commercial" et arrête les résultats définitifs comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés Opérations de l'exercice		393.43	4 998.10		4 604.67	
	7 668.67	12 936.33	18 831.26	18 659.74	26 499.93	31 596.07
	<b>7 668.67</b>	<b>13 329.76</b>	<b>23 829.36</b>	<b>18 659.74</b>	<b>31 104.60</b>	<b>31 596.07</b>
Résultat de clôture		<b>5 661.09</b>	<b>5 169.62</b>			<b>491.47</b>

Besoin de financement

**5 169.62**

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement  
des restes à réaliser

Besoin total de financement

**5 169.62**

Excédent total de financement

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget "Service des Eaux" et arrête les résultats définitifs comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés Opérations de l'exercice		70 913.51	5 599.69			65 313.82
	145 409.24	190 764.10	194 267.07	143 062.29	339 676.31	333 826.39
	<b>145 409.24</b>	<b>261 677.61</b>	<b>199 866.76</b>	<b>143 062.79</b>	<b>339 676.31</b>	<b>399 140.21</b>
Résultat de clôture		<b>116 268.37</b>	<b>56 804.47</b>			<b>59 463.90</b>

Besoin de financement	<b>56 804.47</b>	
Excédent de financement		
Restes à réaliser	<b>224 396.79</b>	<b>227 679.00</b>
Besoin de financement		
Excédent de financement des restes à réaliser	<b>3 282.21</b>	
Besoin total de financement	<b>53 522.26</b>	
Excédent total de financement		

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget de la commune et arrête les résultats définitifs comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés Opérations de l'exercice		177 847.47	277 576.38		99 728.91	
	1 096 589.52	1 315 786.99	497 197.52	957 543.09	1 593 787.04	2 273 330.08
	<b>1 096 589.52</b>	<b>1 493 634.46</b>	<b>774 773.90</b>	<b>957 543.09</b>	<b>1 693 515.95</b>	<b>2 273 330.08</b>
Résultat de clôture		<b>397 044.94</b>		<b>182 769.19</b>		<b>579 814.13</b>

Besoin de financement		
Excédent de financement	<b>182 769.19</b>	
Restes à réaliser	<b>362 989.56</b>	<b>80 271.40</b>
Besoin de financement	<b>282 718.16</b>	
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	<b>99 948.97</b>	
Excédent total de financement		

### Sous la présidence de Monsieur Marc BARD, Maire

#### Affectation des résultats 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats d'exploitation 2018 de la manière suivante :

- **Budget "Local commercial" :**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = c =</b>	<b>5 661.09</b>
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>5 169.62</b>
2/ Report en exploitation R 002	<b>491.47</b>

- Budget "Service des Eaux" :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = c = 116 268.37</b>	
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>53 522.26</b>
2/ Report en exploitation R 002	<b>62 746.11</b>

- Budget principal :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = c = 397 044.94</b>	
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>99 948.97</b>
2/ Report en exploitation R 002	<b>297 095.97</b>

**Arrivée de Madame Pascale PETTAVINO**

**Budgets Primitifs 2019**

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité et comme suit, les budgets primitifs 2019, avec vote au niveau du chapitre pour chacune des sections :

- Budget "Local commercial" :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	12 302.00 €	12 302.00 €
<b>Section d'investissement</b>	24 922.00 €	24 922.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 224.00 €</b>	<b>37 224.00 €</b>

- Budget "Service des Eaux" :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	253 684.00 €	253 684.00 €
<b>Section d'investissement</b>	1 119 922.00 €	1 119 922.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 373 606.00 €</b>	<b>1 373 606.00 €</b>

- Budget principal :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 336 688.00 €	1 336 688.00 €
<b>Section d'investissement</b>	2 283 223.00 €	2 283 223.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 619 911.00 €</b>	<b>3 619 911.00 €</b>

**Taux d'imposition 2019 des trois taxes directes locales**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants pour les trois taxes communales :

* Taxe d'habitation	6,50 %
* Taxe foncière propriété bâtie	10,48 %
* Taxe foncière propriété non bâtie	48,43 %

**Commande publique**

**Convention de mandat avec le SDEA - Rénovation d'un ancien hôtel en local commercial et aménagement des espaces publics**

Pour mener à bien les travaux de rénovation de l'ancien hôtel-restaurant, dont la commune veut se porter acquéreur, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire appel au Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement (SDEA), en qualité de maître d'ouvrage mandataire.

Pour cette opération estimée à 870 000,00 € H.T. (1 044 000,00 € T.T.C.), dont 552 000,00 € H.T. de travaux et 172 000,00 € H.T. de frais d'acquisition, le SDEA a proposé une rémunération au taux de 3,5 % du montant de l'opération, soit 23 603,86 € HT (28 324,63 € TTC).

En outre, pour les marchés de travaux correspondant à cette opération, Monsieur le Maire propose de créer une commission ad-hoc chargée d'examiner les offres des entreprises et de donner un avis.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de mandat à intervenir entre la commune et le SDEA pour la "rénovation d'un ancien hôtel en local commercial et aménagement des espaces publics" en vue de fixer les obligations respectives des deux parties, et autorise le Maire à la signer,

- décide de créer une commission ad-hoc afin de donner un avis sur les attributions des marchés de travaux et désigne pour cette commission, Monsieur Marc BARD, en qualité de Président, et Madame Pascale PETTAVINO, Messieurs Robert ARNAUD, Bernard BETRANCOURT et Bruno ROUX.

### **Aménagement de la traversée du bourg (RD 533) et du quartier du Monument aux Morts - Avenant n° 1 au lot n° 1 "Alimentation en eau potable"**

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet d'avenant n° 1 au lot n° 1 "Alimentation en eau potable" d'un montant de + 42 614,00 € HT, qui modifie le marché comme suit :

- travaux complémentaires dus à la reprise du tapis d'enrobé par le Conseil Départemental de l'Ardèche sur la RD 533 en agglomération : mise en séparatif de 190 ml d'un collecteur unitaire,

- travaux supplémentaires : reprise de certains branchements non répertoriés sur les plans avec mise en place d'un branchement par logement,

- travaux non exécutés : couche de roulement réalisée par le Conseil Départemental de l'Ardèche courant 2019.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 "Service des Eaux", le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant suivant et autorise le Maire à le signer :

- **Attributaire du marché** : BOUCHARDON Frères SA - Les Sapins - 07320 SAINT-AGREVE
- **Montant du marché** : 198.605,00 € HT
- **Avenant n° 1** : + 42.614,00 € HT
- **Nouveau montant du marché** : 241.219,00 € HT.

### **Aménagement de la traversée du bourg (RD 533) et du quartier du Monument aux Morts - Avenant n° 1 au lot n° 2 "Aménagement de surface" (tranche ferme)**

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet d'avenant n° 1 au lot n° 2 "Aménagement de surface", qui concerne la tranche ferme (place du Monument aux Morts et ruelle), seule tranche engagée à ce jour.

D'un montant de + 25 131,30 € HT, cet avenant modifie le marché comme suit :

- travaux supplémentaires : terrassement complémentaire autour du Monument aux Morts, modification de l'escalier pas d'âne de la ruelle pour tenir compte d'un possible percement desservant l'espace scénographique "Le Temps du Jardin", reprise et création d'une antenne pluviale,

- travaux complémentaires : mise en valeur du puits circulaire qui a été découvert et création d'une fontaine (avec branchement AEP et gaine d'alimentation électrique), création d'un regard de contrôle de la cuve à fioul, réseau de distribution de goutte à goutte automatisé, plantations et jardinière en pied de mur complémentaires.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 de la commune, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant n° 1 au lot n° 2 suivant et autorise le Maire à le signer :

- **Attributaire du marché** : Groupement SARL DURAND Philippe / SAVEL Bernard et Fils  
Les Petits Brus - Mialaure - 43000 ESPALY SAINT MARCEL
- **Montant du marché (tranche ferme)** : 128 243,72 € HT (153 892,46 € TTC)
- **Avenant n° 1** : + 25 131,30 € HT (30 157,56 € TTC)
- **Nouveau montant du marché (tranche ferme)** : 153 375,02 € HT, soit 184 050,02 € TTC.

### **Questions diverses**

#### **Acquisition de l'ancien hôtel restaurant dénommé "Le Châtaignier Fleuri" à DESAIGNES**

Le Conseil municipal reprecise la délibération du 5 juillet 2018 relative à la décision d'acquérir l'immeuble cadastré AB 294 appartenant à la SCI UN REVE REALISE au prix global de 160 000 euros, en ce sens que cette acquisition comprend, outre l'immeuble proprement dit, un certain nombre de mobiliers qui ont été évalués à 8 202 € TTC et qui seraient compris dans la vente, de telle sorte que le prix global d'acquisition reste fixé à 160 000 €.

Il décide donc, à l'unanimité, d'acquérir l'immeuble cadastré AB 294 appartenant à la SCI UN REVE REALISE au prix de 151 798 €, et l'ensemble des biens mobiliers appartenant à cette même SCI au prix de 8 202 € TTC (soit un total de 160 000 €), et autorise le Maire à signer l'acte authentique définitif et l'acte d'acquisition des biens mobiliers.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.*